FRC 26651

Case
FRC
33437

A NOSSEIGNEURS

DE

L'AUGUSTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES ÉTATS DE LA NATION,

A VERSAILLES;

PAR M. PEFFAULT DE LATOUR,

Docteur de la Faculté de Montpellier; Associé-Correspondant de la Société Royale de Médecine de Paris, & Médecin en chef des Ecole Militaire & College Royal de la Fleche.

NOSSEIGNEURS,

JE touche à ma ſoixante & quinzieme année; je n'ai ceſſé, depuis que je me connois, d'importuner le Ciel par mes

THE NEWBERRY LIBRARY

vœux, tant pour la gloire que pour le bonheur de ma Patrie.

Depuis ce temps, je cherche par-tout des Citoyens, je ne trouve malheureusement que des Compatriotes qui, concentrés en eux-mêmes, & pour eux seuls, ne s'occupent nullement de la chose publique. Oh homme! que prétends-tu faire d'un cœur insensible aux maux de tes semblables! Ne vois-tu pas que, comme le cadavre, il ne peut exhaler que puanteur & corruption! Quoiqu'il en soit, tous les François se récrient contre le désordre actuel de leur Gouvernement Monarchique; ils en cherchent la cause, & ils ne sentent pas qu'il ne peut y en avoir d'autre que dans leur égoïsme, autrement dit, cet intérêt, purement personnel, qui, depuis un temps immémorial, arme les freres contre les freres, dont les uns ont déja commencé, dans quelques-unes de nos Provinces, à consommer sur les autres un genre de fratricide, dont celui de Cain ne fut que la figure, & qui semble n'avoir été réservé qu'à la dépravation de notre siecle.

Près d'arriver sur les limites des deux mondes, j'attends, Nosseigneurs, j'attends l'accompliſſement de l'importante

révolution qui maintenant fait l'unique objet de vos ſollicitudes patriotiques : mais hélas ! tout dépend de celui à qui ſeul il appartient de dire, que la lumiere ſoit faite ; comme je ne fais aucun doute que vos déciſions n'auront d'autre modele que la ſageſſe de ſes jugemens, j'aurai enfin la conſolation de voir la Nation françoiſe rendue à elle-même, & ne devoir qu'à vous ſeuls, Noſſeigneurs, ſa régénération ; c'eſt ſous ce point de vue que j'ai l'honneur de vous adreſſer & de vous ſoumettre les réflexions que m'inſpire cette intéreſſante circonſtance.

Si les difficultés irritent les deſirs, & que ceux-ci conduiſent au ſuccès, vous allez, Noſſeigneurs, vaincre les uns, & faire triompher les autres : tel eſt le but de votre propre gloire, comme celui du vœu national.

Pourquoi les hommes ſont-ils méchans ? quel eſt le motif qui les porte à préférer la force à la juſtice ? Que chacun rentre au-dedans de lui-même, & qu'il deſcende au fond de ſon cœur, s'il en a le courage ; dès-lors le voile ſe déchirera & lui montrera à découvert ce redoutable ſecret.

Il eſt donc queſtion, Noſſeigneurs,

de rappeller aux vrais principes ceux qui s'en ſont écartés, & de remonter à cette ſource empoiſonnée, qui, après s'être fait jour à travers un ſi grand nombre de générations, fournit ce torrent effrayant dont le débordement nous menace aujourd'hui d'une ruine totale.

1o. Convenons qu'un royaume eſt le plus lourd fardeau dont la providence puiſſe charger un homme ſeul; cet homme eſt Roi, mais il eſt homme & rien de plus; il eſt, en cette qualité, le Chef d'une Nation avec laquelle il ne doit faire qu'un, & dont chaque individu lui eſt ſoumis comme l'enfant l'eſt à ſon pere, & comme celui-ci l'eſt à Dieu & à ſa Loi.

2o. Ses ſujets ſans diſtinction doivent être à ſes yeux, dans la plus grande & la plus parfaite égalité, enſorte que, tous réunis, ils forment cette chaîne nationale dont les anneaux ne ſe tiennent que par le lien du beſoin & celui du bon ordre; il eſt juſte cependant d'en excepter les Princes du ſang de ce même Roi, parce qu'on doit les conſidérer comme les rayons directs de ſa propre gloire qui ne conſiſte qu'à gouverner ſagement & à faire des heureux, s'il veut l'être lui-même; c'eſt à ce titre ſeul qu'on leur

doit les hommages & les égards dont ils jouiſſent.

30. Chaque anneau de cette chaîne civique eſt, à l'égard du Souverain, ce que chaque pierre de la voûte eſt à l'égard de la clef. Cette comparaiſon qui naît auſſi naturellement qu'eſſentiellement de ſon ſujet, démontre que de cette baſe fondamentale dépendent la force & l'équilibre des empires; telle eût dû être & doivent être encore celle de la Monarchie Françoiſe; mais depuis pluſieurs ſiecles les abus l'ont tellement défigurée, qu'elle n'eſt plus reconnoiſſable, même à ſes propres yeux; tâchons donc d'en faire tomber le maſque, & de la préſenter dans ſon vrai jour.

Comme on ne peut en fixer la définition qu'en déſignant les ſeuls & véritables fondemens, nous diſons qu'une Monarchie eſt compoſée d'un Roi, des Princes de ſon ſang & de la Nation qui l'a choiſi pour ſon Maître & ſon Souverain.

Ce pacte mutuel de ſouveraineté d'une part & de dépendance de l'autre, a pour appui ou cautionnement des Lois, que les contractans doivent ſcrupuleuſement obſerver, ſans quoi tout eſt troublé, & l'harmonie diſparoît; tel eſt le cas, Noſſeigneurs, où nous nous trouvons malheureuſement aujourd'hui.

L'égoïsme, ou l'intérêt purement personnel, ne pouvant s'établir que sur la ruine des véritables principes, on affecte depuis très-long-temps de diviser cette Monarchie en trois Ordres, qui sont le Clergé, la Noblesse & le Tiers-Etat, qui, quoiqu'on en puisse dire, n'est autre chose que le corps fondamental & primitif de la Nation, puisque non-seulement les deux premiers, mais encore tous les autres en dépendent nécessairement & directement, à commencer depuis le Roi lui-même, jusqu'au dernier de ses sujets, à moins qu'il ne régnât par la conquête de ses armes; dès-lors ce seroit la loi du plus fort, & nous serions ses esclaves; si, au contraire, il régne par héritage & succession légitime, tout rentre dans les clauses exprimées dans le contrat. Etablissons donc des principes assez solides pour en tirer des conséquences analogues au sujet important que nous traitons.

Le temps détruit tout, excepté les abus, les préjugés & les vices; ce sont les ennemis les plus redoutables de toute société; mais comme il n'appartient qu'à ceux qui veulent s'enrichir de leurs dépouilles, de les combattre & de les vaincre, pour remporter une victoire aussi

glorieuſe que déſirable, nous analyſerons les trois Ordres qui, dans cette circonſtance, ſont les points principaux de nos conteſtations politiques.

Qu'eſt-ce que le Clergé ?

Le Clergé eſt un compoſé d'hommes dont l'état eſt ſaint, & fondé ſur cette entiere abnégation de ſoi-même, ſi expreſſément recommandée par ſon divin fondateur.

Prier, édifier, enſeigner, conſoler & ſoulager, voilà leurs fonctions ; malheur donc, & mille fois malheur aux membres ſacriléges de ce Corps myſtique, qui ne vérifient que trop ſenſiblement l'effrayante & terrible prophétie de l'évangile, en introduiſant l'abomination de la déſolation juſques dans le ſanctuaire.

Qu'eſt-ce que la Nobleſſe ?

La Nobleſſe n'a pu ni dû être, dans ſon principe, que la récompenſe de celui qui l'a méritée : en effet, y a-t il un Gentilhomme, quel qu'il puiſſe être, qui ne ſoit le rejeton plus ou moins éloigné d'un roturier vertueux ? Tant il eſt vrai, Noſſeigneurs, que l'homme de bien ne devroit avoir de chartrier que ſon propre cœur, ni d'autres titres que ſes vertus : d'après ces vérités, doit-on regarder la

Nobleſſe comme un titre onéreux & à charge à la Nation ? L'on ne peut aſſurément ſe diſpenſer d'avouer que cette queſtion eſt auſſi inconſéquente que révoltante ; je ne parle pas de ceux qui ſe la procurent à prix d'argent, & l'on conviendra que c'eſt le comble de l'abus, j'oſerois même dire de la dériſion ; mais je parle de ces Gentilshommes d'extraction, dont l'origine ſe perd dans la nuit des temps, & qui compoſent ce qu'on appelle la haute Nobleſſe de l'Etat ; je ſais même que dans ce grand nombre il s'en trouve qui, dignes de leur nom, le portent avec gloire, mais auſſi combien s'en trouve-t-il qui ne ſavent & ne peuvent tout au plus que le traîner, pour ne rien dire de plus.

Malgré tout, comment réſoudre ce problême ?

Eſt-il du pacte ſocial de confondre une propriété purement morale, & qui, par cette raiſon, ne devroit être que perſonnelle, eſt-il, dis-je, juſte & raiſonnable de confondre cette propriété avec celle qui, du pere aux enfants, conſtitue l'héritage légal & coutumier ? En un mot, peut-on & doit-on hériter de la Nobleſſe comme d'une métairie ? En vérité, Noſſeigneurs, il ſeroit bien étonnant que nous

nous fussions parvenus jusqu'au dix-huitieme siecle, sans avoir ouvert les yeux sur un aussi étrange paradoxe, si nous ne savions que de tous les temps les Nations qui couvrent ce grain de sable, que nous nommons la terre, ont eu des Nobles parmi elles, tant pour les gouverner que pour les défendre.

Mais hélas ! avons-nous encore des Moyse, des Gédéon, des Josué, des Judas Machabées, & tant d'autres ! Où sont ces grands hommes choisis de Dieu même pour sa propre gloire & pour le salut de son peuple ! Où sont-ils ? que la Loi nouvelle est, à cet égard, dégénérée de l'ancienne ! Les Rois, les Juges & les Guerriers d'Israël ont-ils des imitateurs parmi-nous ? Répondez, puissans de la terre, répondez & tremblez.

N'importe, respectons l'ancienneté de l'usage, mais tâchons d'en réformer les inconséquences ; disons qu'il n'est pas vraisemblable que la naissance, les titres, les dignités, les charges, les places & les fonctions doivent nuire au reste du corps national, jusqu'à le réduire en servitude.

Car, quoique les gradations sociales

ſoient établies & déſignées par la providence, qu'elles ſoient l'œuvre le plus ſage comme le plus étonnant de la puiſſance infinie de celui qui eſt... en dépit de tous les inſenſés qui deſirent qu'il ne ſoit pas, que chaque homme doive avoir pour celui qui ſe trouve placé au-deſſus de lui, quelqu'indigne qu'il en ſoit ſouvent, des égards, de l'honnêteté, même du reſpect : toutes ces conſidérations empêchent-elles que nous ſoyons tous enfants de la patrie & ſujets du même Roi ?

Ne devons-nous pas, ſous ce double rapport, contribuer, ſans aucune diſtinction, à toutes les charges de l'Etat, ſelon l'étendue de nos facultés, ſoit dans l'ordre des propriétés, ſoit dans celui de notre induſtrie ?

Grands du monde, penſez donc que vous n'êtes que des hommes, que tous ceux de vos ſemblables qui vous ſont ſubordonnés, ſont hommes & libres comme vous, que ce n'eſt ni ne peut être que par l'échange des ſentiments que vous pouvez atteindre à la confiance & à l'eſtime publiques : ne confondez donc plus la morgue & la tyrannie avec les

droits légitimes ; ſoyez affables, juſtes, ſenſibles & bienfaiſants, dès-lors vous redeviendrez ce que, dans le principe, vous avez été ou deviez être, je veux dire les chefs & les amis du peuple.

D'après cela l'on n'oſeroit, Noſſeigneurs, ſe perſuader que la Nobleſſe voulut faire bande à part ; cette ſciſſion ne pouvoit être enviſagée que comme une apoſtaſie qui forceroit la mere commune, la patrie, à la déſavouer & à la rejetter hors de ſon ſein comme un enfant dénaturé qui ne cherche qu'à déchirer ſes entrailles.

J'inſiſterai donc à ſoutenir que la Nation eſt une, que les Nobles, ſuivant le principe fondamental de la ſubordination, doivent être à ſa tête, & que tous les autres états, tels que les Eccléſiaſtiques, les Magiſtrats, les Guerriers, les Négociants & tous autres, ne ſont que des ajoutés à ſes beſoins, ſans qu'aucun de ceux qui rempliſſent ces différents états, puiſſe prétendre à aucune diſtinction que celle qui lui eſt aſſignée par ſa naiſſance, ni à d'autre eſpece de conſidération que celle qu'il méritera par ſes talents & ſes vertus.

J'ajouterai que l'homme ne devant

connoître d'autre regle de ſes jugements que ceux de l'Eternel, ne doit jamais perdre de vue, que cet être ſuprême & créateur l'a condamné au travail, que c'eſt à cette ſeule condition qu'il lui a donné des droits ſur les biens de ce bas monde, & que la ſubſiſtance la plus juſte comme la plus légitime, eſt celle qui eſt le prix de la ſueur.

D'après cela n'eſt-il pas auſſi étonnant que révoltant de prononcer la dérogation contre un pauvre Gentilhomme forcé de travailler pour gagner ſa vie, comme s'il devoit y en avoir d'autre que celle qu'entraînent les vices, les crimes & la perverſité des mœurs.

Je n'oublierai pas non plus, en ma qualité de Médecin, de fixer l'attention du Gouvernement ſur un genre de délire on ne peut plus redoutable, & dont la cauſe réſide uniquement dans l'opinion nationale : il eſt queſtion de cette tache flétriſſante & tranſmiſſible dans la claſſe primitive de la Nation, abuſivement déſignée ſous le nom du Tiers-Etat, à l'occaſion du genre de ſupplice infligé par la Loi à tout criminel roturier, dont le délit mérite la mort ou toute autre peine afflictive ; tandis qu'un

Gentilhomme décapité, loin de faire l'opprobre de ſa famille, ne fait au contraire qu'y ajouter un nouveau luſtre.

Sans qu'il ſoit néceſſaire d'en dire davantage ſur l'injuſtice & la ſtupidité de ce préjugé, je n'y vois qu'un ſeul remede, qui eſt d'égaler le ſupplice du Roturier à celui du Gentilhomme, en ſorte qu'un homme du peuple puiſſe, ainſi que celui-ci, ſe vanter d'avoir eu un des ſiens décapité.

J'inſiſterai donc à ſoutenir que le Roi & la Nation ne ſont qu'un, que celle-ci n'étant compoſée que de deux claſſes qui ſont la Noble & la Non-Noble, chaque individu doit, dans cette circonſtance générale, & ſans aucune diſtinction d'état, ſe placer dans celle des deux qui lui eſt aſſignée par ſa naiſſance; c'eſt l'unique moyen d'éviter toute conteſtation & toute confuſion (1). Dans ce cas, la Nobleſſe, en étant la portion la plus diſtinguée, en ce qu'elle eſt cenſée le prix de

(1) Hors de là, je ne prétends donner aucune atteinte à la ſubordination ſociale, ni déranger en rien l'échelle des gradations civiles, ſi néceſſaire au maintien du bon ordre.

la vertu, doit, par cette seule raison, être placée à sa tête, soit pour la commander, soit pour la défendre, toujours sous l'autorité du Roi.

Quant aux autres classes, comme elles ne sont que précaires & des ajoutés à ses besoins, ceux qui les composent ne reprendront leur place que dans le cours ordinaire des choses.

Telle est & doit être la division & le partage du peuple François, & tel est le plan sur lequel il seroit à desirer que fût formée l'auguste Assemblée de Etats-Généraux.

Espérons que l'Eternel, dispensateur des lumieres, les répandra avec abondance sur vous tous, Nosseigneurs, ainsi que sur le sage & précieux Ministre qu'il nous a donné dans sa miséricorde, pour devenir le sauveur de la France, comme autrefois il donna Joseph à l'Egypte.

Je ne prétends ni au titre de législateur, ni à celui de réformateur; qu'il me soit permis seulement, Nosseigneurs, de vous présenter & de vous soumettre des apperçus relatifs à l'administration générale; car il n'appartient qu'à vous seuls,

de modifier ce grand enſemble & d'en câſer tous les détails.

L'adminiſtration qui me paroît mériter la préférence, eſt celle qui, moins compliquée, deviendroit moins diſpendieuſe : pour cet effet il faudroit en réduire les dénominations, qui entraînent autant de perceptions différentes, toutes plus abuſives & déſaſtreuſes les unes que les autres. La capitation, par exemple, la taille, l'uſtenſile, le brevet, la gabelle, les aides, les affaires domaniales, les contrôles, les francs-fiefs, le centieme denier, &c. &c. &c. ſont tous autant de noms prétextés pour perſécuter, écraſer même tous ceux qui n'ont pas la force de ſe défendre ; & le nombre en eſt grand.

Qu'il plaiſe donc au Roi d'ériger chaque Province de ſon Royaume en pays d'Etat ; que l'on faſſe une juſte évaluation de ce que chacune d'elles paie annuellement ; que cette ſomme ſoit verſée, & ſans aucune altération, dans le tréſor public ; le Roi doublera, par ce moyen, ſes revenus actuels, & la Nation y gagnera, au moins, un tiers, en ſe chargeant elle-même tant de la répartition, que des frais de perception dont elle

ordonnera la marche. En outre, le Roi se trouvera déchargé tout d'un coup de plus de cent mille hommes qu'il paie bien chérement pour le malheur de ses peuples, de maniere que, devenus inutiles pour le fisc, ils augmenteroient d'autant les Cultivateurs de la terre, des sciences, des arts & des métiers.

Par ce nouvel ordre de choses, deux seuls impôts composeroient les charges & la richesse de l'Etat, savoir, celui de la propriété & celui du talent, autrement dit, l'industrie; tous les autres ainsi rachetés, il resteroit encore les droits établis, tant sur les exportations de nos marchandises chez l'Etranger, que de l'importation de celle de l'Etranger chez nous; ce qui, sans aucun inconvénient, faciliteroit le reculement des barrieres dont on a déja senti toute l'importance.

Je sais, Nosseigneurs, que l'Etat est considérablement endetté; mais comme il n'appartient qu'à vous seuls, sous les auspices, & à la clarté du flambeau du célebre Ministre qui vous guide, de pénétrer dans ce redoutable mystere; qu'il me soit permis seulement d'hasarder un avis uniquement enfanté par le desir

du

du plus grand bien ; ce ſeroit de déterminer la Nation à faire un ſacrifice digne d'elle-même & de ſon amour pour ſon Roi, en lui accordant un don gratuit, indépendamment de toute autre ſubvention, juſqu'à concurrence du déficit, préalablement bien connu & bien conſtaté.

Les choſes ainſi diſpoſées, ſeroit-il étonnant que l'on trouvât dans un revenu auſſi immenſe, de quoi rembourſer les dettes de l'Etat, ainſi que les moyens d'amélioration de tout genre, la réforme des abus, ce qui certainement n'eſt pas le plus aiſé (1) ; en un mot, l'accompliſſement des vœux du véritable Citoyen ?

Je ſuis avec un très-profond reſpect,

NOSSEIGNEURS,

DE VOS EXCELLENCES,

A la Fleche, le 1 Mai 1789.

Le très-humble & très-obéiſſant Serviteur,

PEFFAULT DE LATOUR, D. M.

(1) Ne fut-ce que celui de la vénalité des charges de Magiſtrature qui livre la ſociété à la vaniteuſe impéritie d'un tas de gens qui, certainement, ont conſulté leur bourſe beaucoup plus que leur capacité.